



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/47
15 mars 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-cinquième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2005

**AMELIORATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES BUREAUX
NATIONAUX DE L'OZONE DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 DANS LES
DERNIÈRES ÉTAPES DE LA PÉRIODE DE CONFORMITÉ AU PROTOCOLE DE
MONTRÉAL (SUIVI DE LA DÉCISION 44/64)**

Note du Secrétariat

1. À sa 44^e réunion, le Comité exécutif avait débattu brièvement d'un document informel soumis par le représentant de la Chine sur la question susmentionnée (Annexe XX de UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/73) et avait décidé que certains délégués examineraient la question entre les sessions et présenteraient un document révisé à la 45^e réunion du Comité exécutif (Décision 44/64).
2. Le Gouvernement de Chine présente le document supplémentaire ci-joint à la 45^e réunion.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**TRAVAIL CONTINU POUR LA RÉUSSITE GLOBALE DU
PROTOCOLE DE MONTRÉAL**
**(Document supplémentaire présenté par le Gouvernement
de Chine au point 10 de l'ordre du jour.)**

I. Réussites accomplies à ce jour

1. Il n'y a aucun doute que la mise en œuvre du Protocole de Montréal a été une réussite au cours des 15 dernières années, et cette réussite est en partie attribuable à la création du Fonds Multilatéral qui est venu en aide aux pays de l'Article 5 dans leurs efforts en vue de la réalisation de la conformité aux exigences du Protocole de Montréal. Il ressort des données actuellement disponibles que la majorité des pays de l'Article 5 ont été en mesure de geler leur production et leur consommation des CFC et des halons, deux substances appauvrissant la couche d'ozone couramment utilisées en 1999, et que ces pays sont bien partis pour réaliser l'objectif de 50% réduction cette année. La nouvelle modalité de financement des programmes nationaux et sectoriels d'élimination a introduit la prévisibilité sur les niveaux de financement et dans les calendriers d'élimination des pays de l'Article 5.

2. Le succès du Protocole de Montréal consiste en une réalisation concrète du principe de responsabilité commune mais différenciée, des pays développés et des pays en voie de développement dans la protection de l'environnement global. Cette coopération mondiale a contribué au fonctionnement harmonieux et coordonné des nombreuses institutions suivantes associées au Protocole de Montréal : la Réunion des Parties, le Comité exécutif, le Secrétariat de quatre agences d'exécution et les Bureaux nationaux de l'ozone des pays de l'Article 5. Il convient de souligner l'importance particulière de l'esprit de collaboration et de l'harmonie qui règnent au sein du Comité exécutif et qui ont permis à l'organisme de fonctionner efficacement.

II. Les défis à venir

3. En dépit des réussites accomplies à ce jour, il n'y a pas de raison de se complaire dans l'autosatisfaction et de perdre de vue les défis à venir.

II.1 Après la réalisation de l'élimination totale des CFC et des halons d'ici 2010, les pays visés à l'Article 5 auront encore à relever les défis suivants :

- Dans la plupart des pays, les activités d'élimination des SAO nécessitant un investissement ont été achevées ou sont en voie d'achèvement. Les activités d'élimination des SAO dépendront de plus en plus de la capacité des gouvernements des pays de l'Article 5 à appliquer la législation et à assurer la supervision et la gestion.
- Au cours de la dernière décennie, la majeure partie du financement provenant du Fonds multilatéral a été affectée à l'élimination des SAO dans les secteurs de la consommation et n'a pas été utilisée directement pour le développement de produits de remplacement des SAO. Il en résulte que l'ensemble de la structure industrielle basée sur la production des substituts des SAO dans les pays visés à l'Article 5 n'a

pas encore été pleinement développée pour faire face à la concurrence et remplacer les infrastructures de production utilisant les SAO. Ceci pourrait probablement retarder la réalisation de l'objectif consommation zéro en 2010.

- La disponibilité des CFC en quantité réduite et le retard en ce qui concerne la disponibilité des produits de remplacement pourraient provoquer une augmentation des prix des CFC et encourager la production et le commerce illicites des substances réglementées, compromettant ainsi la mise en œuvre de la phase finale du Protocole de Montréal.
- Étant donné que le financement a été accordé uniquement aux entreprises installées avant le 25 juillet 1995, les entreprises créées après cette date pourraient potentiellement continuer à produire avec des technologies utilisant les SAO jusqu'en 2015, pour profiter pleinement de la durée de vie de leur équipement et créer un besoin de CFC après l'élimination totale. Ces entreprises pourraient poser un défi à la réalisation de l'élimination totale.

II.2 Supposant que le calendrier d'élimination des HCFC demeure tel qu'il est, les pays visés à l'Article 5 devront geler leur consommation de ce produit en 2016. Étant donné que nous ne sommes qu'à dix ans de cette échéance, voici certaines questions qui devraient être examinées dès maintenant:

- L'expérience de l'élimination des CFC avant 1997 a montré que les pays visés à l'article 5 étaient mal préparés en ce qui concerne les politiques, la gestion et les technologies, ce qui a eu pour conséquence des coûts plus élevés et un rendement plus faible des activités entreprises au cours des sept premières années. Il faudrait tirer les leçons de cette expérience et améliorer les plans d'élimination des HCFC. Compte tenu de la situation, il importe de procéder sans attendre.
- La production et la consommation des HCFC auraient dépassé de manière significative celles des CFC.
- L'élimination des HCFC pourrait ne pas bénéficier d'un appui financier et d'un transfert des technologies financé par le Fonds multilatéral, comme fut le cas pour les CFC.

III. Principales politiques et mesures que le Gouvernement de Chine se propose d'adopter.

4. Afin de se préparer pour les défis à venir de la phase terminale du programme national d'élimination, le Gouvernement de Chine a planifié un certain nombre de mesures:

- Utiliser les centres nationaux de conformité nouvellement créés pour renforcer et coordonner le programme national d'élimination.
- Développer davantage le cadre juridique et la réglementation en mettant un accent

particulier sur le renforcement et l'amélioration du "Système de permis à quatre volets" qui couvre la production, la consommation, la commercialisation et l'importation/exportation des SAO.

- Accélérer l'élimination totale des CFC pour le 30 juin 2007, de manière à décourager la dépendance continue à ces produits.
- Accélérer et étendre le développement des technologies de remplacement des SAO et mettre en place les capacités de production de leurs substituts.
- Instituer des groupes de travail avec les secteurs appropriés, pour la surveillance et la gestion des HCFC; développer les stratégies et les plans de travail; élaborer les plans de travail pour les domaines tels que la formulation des politiques et de la réglementation; développer et produire les technologies de remplacement et, développer les capacités pour un système de gestion institutionnel. Tout ceci sera entrepris en vue d'une meilleure préparation pour les activités d'élimination des HCFC, de manière à assurer la réalisation réussie, de l'objectif de gel de 2016 ainsi que l'accomplissement des tâches d'élimination après 2016.

IV. Suggestions au Comité exécutif du Fonds multilatéral

5. Il va sans dire que les défis susmentionnés ne sont pas propres à la Chine, mais qu'ils se posent à tous les pays visés à l'Article 5. Le Comité exécutif est le lieu où l'on devrait débattre de ces défis et chercher des solutions. C'est pour cette raison que la Chine a soumis ce document supplémentaire outre le Programme de pays soumis à la 44^e réunion dans une tentative de lancer les discussions sur ces questions. Comme point de départ, la Chine a fait les suggestions suivantes:

- a) Le Comité Exécutif devrait revoir les exigences de conformité à venir, les orientations, les tâches et l'adaptabilité des procédures de travail et des mécanismes opérationnels existants. Sur cette base, il devrait y avoir une étude sur les besoins en ce qui concerne les autres changements et ajustements à apporter aux responsabilités, aux fonctions et au modus operandi du Secrétariat, du Comité Exécutif, des diverses agences d'exécution et des Bureaux nationaux de l'ozone.
- b) Les questions telles que le renforcement des capacités du Bureau national de l'ozone et la situation du travail devraient figurer en bonne place dans l'ordre du jour de chaque réunion du Comité Exécutif. Les pays visés à l'Article 5 devront être aidés au fur et à mesure qu'ils améliorent leurs politiques et leurs lois sur la conformité pour renforcer les capacités de leur Gouvernement en matière de surveillance et de gestion de la conformité. En même temps, pour renforcer le rôle du Secrétariat, du PNUE et des réseaux régionaux, il faudra améliorer les cours de formation spéciaux et promouvoir l'échange et la communication d'information.
- c) En tant que partie importante et intégrante du Protocole de Montréal, les préparatifs en vue de la réalisation de l'objectif de gel 2016 et de l'élimination

subséquente des HCFC occuperont une place de choix dans l'ordre du jour des réunions du Comité Exécutif. Il faudra envisager au sein du Fonds Multilatéral un créneau pour orienter, organiser et aider les pays de l'Article 5 à faire un bon usage des 10 années qu'ils ont pour se préparer au travail lié à l'élimination des HCFC. Ceci pourrait inclure l'élaboration des lois et des politiques relatives au contrôle et à la gestion de la production et de la consommation des HCFC, au renforcement des capacités de diverses institutions, au développement des technologies de remplacement et à l'expansion des capacités de production des substituts, de manière à ce que d'ici 2016 et pendant les années suivantes, les tâches pour la conformité en ce qui concerne l'objectif de gel et d'élimination des HCFC, puissent être accomplies avec succès et sans le soutien du Fonds multilatéral. Ceci serait le dernier voyage vers la réalisation globale de la mission historique du Fonds multilatéral à savoir, assurer la réalisation réussie du gel de 2016 et l'élimination subséquente des HCFC.
